

PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS
www.osar.ch



Dossier: Requérants d'asile mineurs non accompagnés page 2

Irak: Banalisation de la violence page 6



Chère lectrice,
cher lecteur,

Les réfugiés menacés dans leur pays d'origine ont besoin de notre protection. Surtout les enfants et adolescents obligés de quitter leur

pays sans leurs parents. En Suisse, il y a des centres d'accueil spéciaux pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA). Ce sont des creusets de cultures très diverses, comme le relève Adriano Manzone. Le directeur du centre pour MNA du canton de Berne a notamment pour tâche de transmettre aux jeunes requérants d'asile, dans un temps limité, un maximum de connaissances et de capacités pour accroître leur indépendance.

Waqas Sahi est de ceux qui ont pris pied en Suisse. Arrivé tout seul du Pakistan, il a trouvé un apprentissage de jardinier paysagiste et s'est parfaitement intégré. Mais tous n'ont pas cette chance! C'est pourquoi l'OSAR réclame un accès facilité à la procédure d'asile pour les requérants mineurs. Il faut dans tous les cas entrer en matière sur leurs demandes et confier à des spécialistes le soin de procéder à leur audition.

Pour tenter d'obtenir une protection appropriée des jeunes requérants d'asile, nous avons besoin de votre soutien. Par exemple sous la forme d'un abonnement à «Planète Exil» pour la somme de 20 francs suisses par année.

Un grand merci!

Adrian Hauser
Responsable communication,
porte-parole

Photo de couverture
Scène après un attentat mortel à la voiture piégée à Bagdad. © Reuters/Stringer



Waqas Sahi a la chance de terminer un apprentissage de jardinier paysagiste.

SEULS QUELQUES-UNS ONT CETTE CHANCE

Le Conseil fédéral n'hésite pas à placer des enfants et des adolescents en détention en vue du refoulement et à les traiter comme des criminels. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR proteste. *Peter Leuenberger*

Waqas Sahi vit à proximité de Lucerne. Cet hiver, l'apprenti paysagiste participe à la transformation d'un jardin d'une villa dans la banlieue. Ce jeune homme vigoureux et serviable manie aisément le marteau et d'autres outils. Il a grandi dans un village du Pakistan. Constamment victime de menaces d'une organisation clandestine, il a fini par quitter son pays et rejoindre son père en Afrique du Sud. Faute de pouvoir y rester, Waqas Sahi a ensuite cherché à se rendre en Europe où il a déposé une demande d'asile en Suisse. Il voulait travailler de ses mains, en plein air. La place d'apprentissage de jardinier paysagiste qu'il a trouvée avec le soutien de son enseignante lui convient parfaitement. Ses loisirs, Waqas Sahi les consacre

notamment au kung-fu. Il part en camp de ski et s'adonne aux joies du snowboard. Le jeune homme maintient le contact avec ses proches au Pakistan.

Mais tous les requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) ne font pas d'aussi bonnes expériences en Suisse que Waqas Sahi: Ce dernier bénéficie d'un encadrement compétent, d'une assistance juridique, d'un hébergement adapté à son âge, d'une place d'apprentissage, de plusieurs possibilités de loisirs, autant d'avantages qui manquent à la plupart.

Une protection juridique insuffisante

Le droit suisse prévoit des mesures tutélaires pour les mineurs dont les parents ne peuvent assumer leurs responsabilités.



© OSAR / P. Leutenbecker

La tâche est du ressort des cantons. Une réglementation d'exception propre à la procédure d'asile stipule toutefois qu'une «personne de confiance» assiste les MNA. Contrairement à ceux des tuteurs, les droits et obligations de cette personne de confiance ne sont pas clairement définis. D'après l'organisation «Terre des Hommes aide à l'enfance», les mécanismes de contrôle sont en outre beaucoup trop vagues. Rien ne garantit par exemple que la personne de confiance soit compétente dans les questions d'assistance, de migration et de droit

des enfants. Dans la plupart des cantons, des mesures tutélaires ne sont ordonnées qu'à titre exceptionnel.

L'OSAR défend un accès facilité des requérants mineurs à la procédure d'asile. Il faut entrer en matière sur leur demande, même s'ils n'ont pas de documents de voyage. Les mineurs doivent être auditionnés par des spécialistes au bénéfice d'une formation spéciale.

Les conditions d'hébergement et d'assistance des requérants d'asile mineurs diffèrent d'un canton à l'autre et ne sont souvent pas adaptées à leur âge. Rares sont ceux qui peuvent accéder à une formation et à des places d'apprentissage. La responsable du réseau suisse des droits de l'enfant, Sandra Imhof, souligne: «La possibilité d'effectuer une formation en Suisse ne doit pas être une question de chance, c'est-à-dire ne pas dépendre du canton de domicile ou du statut.» Les enfants dont la demande d'asile a été rejetée sont exclus de l'aide sociale au même titre que les adultes.

Des enfants placés en détention en vue du refoulement

En décembre 2009, le Conseil fédéral a publié un rapport sur les droits de l'enfant et les mesures de contrainte. On y lit qu'entre janvier 2008 et juin 2009, 4564 personnes ont été placées en détention pour des raisons relevant du droit des étrangers. Parmi elles, on dénombrait 71 jeunes entre 15 et 17 ans. Ces mineurs ont en moyenne

Chiffres de 2009

D'après l'Office fédéral des migrations (ODM), 442 réfugiés mineurs sont venus en Suisse sans leurs parents en 2009 (372 garçons et 55 filles). La plupart étaient originaires du Nigeria (57), d'Afghanistan (43), de Somalie (42), de Guinée (38) et du Sri Lanka (38). Le nombre total de MNA a baissé par rapport à 2008 (631). La plupart ont entre 13 et 18 ans.

passé 19 jours en détention, soit trois jours de plus que la moyenne générale de toutes les personnes placées en détention administrative. Il n'est pas rare que les réponses négatives à la demande d'asile ne soient communiquées que lorsque l'intéressé(e) a atteint sa majorité.

Le Conseil fédéral est d'avis que la détention de requérants d'asile mineurs ne contrevient pas à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'OSAR juge cette mesure disproportionnée et demande depuis longtemps qu'elle ne soit en principe pas appliquée à des mineurs. Si ce traitement leur est néanmoins infligé, les mineurs devraient au moins être détenus à part et non pas avec des adultes comme c'est le cas actuellement en Suisse.

La Convention relative aux droits de l'enfant

La Suisse a adhéré en 1997 à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Depuis, elle a établi deux fois un rapport à l'attention de l'organe de surveillance de la Convention.

Plusieurs articles de la convention sont directement applicables au domaine de l'asile. L'article 22 stipule ainsi qu'une protection particulière doit être accordée à un enfant considéré comme réfugié ou cherchant à obtenir le statut de réfugié.

Dans leur «rapport critique» de 2009, des organisations non gouvernementales

suisse réclament dans tout le pays des mesures de protection homogènes pour les groupes d'enfants particulièrement vulnérables. Par rapport aux requérants d'asile mineurs non accompagnés, le réseau des droits de l'enfant demande:

- que l'accès à la procédure d'asile soit facilité,
- que les mesures du Code civile relevant du droit de la tutelle et du droit de la protection de l'enfant soient appliquées sans exception,

- que l'exécution des mesures de contrainte soit suspendue pour les requérants d'asile mineurs,
- qu'on ne nomme que des personnes de confiance compétentes dans le domaine de l'asile ainsi que sur le plan juridique,
- que les structures d'encadrement et d'hébergement soient appropriées et les mêmes dans tous les cantons,
- que la formation professionnelle des requérants d'asile soit promue au-delà de leur majorité.

LA GRÈVE DE LA FAIM COMME DERNIÈRE ISSUE?

Même 20 ans après la ratification de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, la situation des requérants d'asile mineurs non accompagnés est à bien des endroits dramatique. A tel point que certains recourent à des formes de protestation aussi radicales que la grève de la faim. *Michael Sutter*

Bien que tous les pays hormis la Somalie et des Etats-Unis aient ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, beaucoup d'Etats ne respectent toujours pas le besoin de protection particulier des requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA).

Des conditions inhumaines

En Europe, c'est surtout la Grèce qui se distingue en offrant des conditions de séjour particulièrement désolantes. Bien que les garde-côtes grecs aient enregistré en 2008 l'arrivée de 2648 MNA (et ce n'est que le chiffre officiel!), il n'y a aucune procédure en Grèce qui réponde aux besoins spécifiques des mineurs.

En août 2009, 150 MNA ont entrepris une grève de la faim, afin de protester contre les conditions de vie inhumaines dans le centre de rétention bondé de Pagani sur l'île de Lesbos. Le camp a été fermé de toute manière peu après. Mais cela n'a pas changé grand chose à la situation catastrophique des MNA.

Les organisations de défense des droits de l'homme reprochent à la France de traiter les mineurs qui arrivent par la voie des airs comme s'ils n'avaient jamais foulé le territoire français. Souvent, les MNA sont immédiatement renvoyés dans le pays par lequel ils sont entrés, quelle que soit leur origine.

La Suisse a elle aussi émis, par rapport à la mise en application de la Convention relative aux droits de l'enfant, des réserves que l'OSAR juge incompatibles avec le respect du bien-être de l'enfant. L'une d'elles

concerne par exemple les conditions d'hébergement des mineurs placés en détention en vue du refoulement.

Peu de statistiques fiables

Concernant les MNA, des statistiques fiables n'existent que pour peu de pays, et même celles-ci sont difficiles à comparer. A partir de 16 ans, les requérants d'asile ne sont plus considérés comme mineurs en Allemagne. Le HCR estime que sur les près

de 839 000 demandes d'asile déposées dans le monde en 2008, 16 300 émanaient de mineurs non accompagnés. Les demandes d'asile de ces MNA ont été adressées à 68 pays.

En 2007, on a enregistré 11 300 demandes d'asile de MNA, dont les quatre cinquièmes ont été déposées en Europe. C'est la Grande-Bretagne qui en a reçu le plus (3530), suivie par la Suède (1260) et la Malaisie (820). Les demandes d'asile de MNA ont le plus souvent été adressées par des personnes venues d'Afghanistan (1400), du Myanmar/de Birmanie (830) et de Somalie (700).

On note aussi des différences flagrantes entre les pays pour ce qui est des taux de reconnaissance: en Belgique, en France et en Allemagne, moins de 25% des demandes ont été approuvées. En Egypte, en Finlande, au Kenya, en Malaisie, en Norvège, en Pologne, au Soudan, en Suède, en Grande-Bretagne et en Turquie en revanche, plus de trois quarts des MNA ont obtenu une protection.



Lesbos, Grèce: de jeunes réfugiés protestent par une grève de la faim contre les conditions désastreuses du centre d'internement de Pagani.



ADRIANO MANZONE (42 ANS)

Spécialiste des questions de l'asile et de la migration, directeur du centre pour MNA du canton de Berne

«IL EST INUTILE DE CHERCHER À EMBELLIR LA SITUATION»

Les requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) viennent de milieux culturels très divers. Quel impact cela a-t-il sur la vie commune au centre?

Un centre d'hébergement collectif pour requérants d'asile est un creuset de différents modèles et contextes culturels. A l'intérieur de ce microcosme, on constate des similitudes, mais aussi de grandes différences. La vie commune, l'ambiance et la cohésion dépendent d'innombrables facteurs. Au centre pour MNA, il est intéressant d'observer que les jeunes, contrairement aux adultes, se rassemblent en premier lieu en fonction des âges et des intérêts. Le contexte culturel, la nationalité, la religion ou la foi jouent un rôle secondaire.

Quels sont vos objectifs et priorités dans l'encadrement des MNA?

Nous offrons aux jeunes un cadre adéquat, favorisons leur autonomie et leur autodétermination. Dans le domaine de l'asile, les perspectives d'avenir dépendent en grande partie de l'issue de la procédure. Il n'est pas garanti qu'ils pourront rester en Suisse. Il s'agit de leur transmettre, en un temps limité, un maximum de connaissances et de capacités pratiques, afin de les doter d'un bon bagage pour la suite de leur parcours, ici ou ailleurs.

Pour les réfugiés, il est souvent difficile d'accéder à une profession. Comment aidez-vous les MNA?

En principe, l'égalité des chances est bien ancrée en Suisse: du moins quand les conditions de départ sont les mêmes. Les personnes issues de la migration partent

souvent avec un handicap. Mais il serait faux d'y voir une inégalité de traitement ou une injustice. Sur le plan mondial aussi, le marché du travail propose de moins en moins d'emplois pour les travailleurs peu qualifiés. Nous essayons d'amener les MNA à prendre conscience de cet état de fait et à réunir les conditions requises. C'est une tâche difficile qui réclame un grand engagement de la part des jeunes. Ils ne vont pas loin sans connaissances linguistiques, ni formation professionnelle. Il est inutile de chercher à embellir la situation. Nous devons transmettre des perspectives réalistes.

Qu'est-ce qui vous motive à vous occuper au quotidien des conditions de vie difficiles des MNA?

En ce moment, les conditions de vie de nombreuses couches de population se dégradent à toute vitesse, cela ne concerne pas que les MNA. La pitié n'a pas sa place. Il s'agit plutôt d'éclairer les gens, afin qu'ils puissent réaliser et admettre la situation, afin de développer ensuite des stratégies. De nos jours, il est devenu plus difficile de penser et d'agir de manière autonome. Les enfants et les jeunes sont particulièrement menacés par la consommation et les médias. Mais l'avenir leur appartient. Les jeunes ont besoin que l'économie leur propose des bases éthiques et des modèles de valeurs indépendants. C'est de ces réflexions que je tire ma motivation.

Interview: Michael Fankhauser

Procédure accélérée au détriment des requérants d'asile?

Le Conseil fédéral veut remplacer le système compliqué des décisions de non entrée en matière par une procédure matérielle rapide. L'ébauche de modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers – en délibération jusqu'au 22 mars 2010 – prévoit une réduction du délai de recours de 30 à 15 jours. La représentation des œuvres d'entraide lors des auditions de requérants d'asile doit être remplacée par un conseil en matière de procédure et d'évaluation des chances. L'OSAR est en principe favorable au changement de système prévu, mais trouve le délai de recours beaucoup trop court. Il faut aussi garantir une protection juridique efficace. *mif*

Naturalisation seulement avec le permis C?

Désormais, ceux et celles qui désirent acquérir la citoyenneté suisse devront au moins être en possession d'un permis C; le permis B ne suffit plus. Le Conseil fédéral veut ainsi s'assurer que seuls les étrangers bien intégrés obtiennent le passeport suisse. Pour motiver les gens à s'intégrer rapidement, il entend en outre abaisser la durée du séjour en Suisse de douze à huit ans. Les Chambres fédérales ont jusqu'au 22 mars 2010 pour délibérer au sujet de cette révision de la loi sur la nationalité que le gouvernement leur a soumise le 16 décembre 2009. *mif*

Léger recul des demandes d'asile

L'an dernier, 16 005 personnes ont demandé l'asile à la Suisse, soit 3,6% de moins qu'en 2008. L'Office fédéral des migrations (ODM) relève des modifications notables en ce qui concerne les pays d'origine: les Nigériens ont adressé le plus de demandes, soit 1786 (+80% par rapport à 2008), les Erythréens 1724 demandes (-40%), les Sri Lankais 1415 (+12%). En 2009, l'ODM a pu traiter en première instance 17 328 demandes, c'est-à-dire plus de la moitié de plus que l'année précédente. 2622 personnes ont obtenu l'asile et 1904 requérants ont été transférés dans un autre Etat signataire de Dublin. *mif*



Maisons totalement détruites après un attentat à la bombe – une image fréquente à Bagdad.

BANALISATION DE LA VIOLENCE

Malgré l'amélioration des conditions de sécurité, le terrorisme et la violence font toujours plus de victimes en Irak que dans n'importe quel autre pays au monde. Mais les pays occidentaux ont détourné leur attention. *Alexandra Geiser, Experte en analyse-pays de l'OSAR*

Beaucoup d'observateurs et de politiciens occidentaux considèrent le cas de l'Irak comme pratiquement réglé. Des représentants des gouvernements irakien et américain parlent d'une nette et sensible amélioration des conditions de sécurité. Les troupes américaines se retirent peu à peu. Les Etats-Unis et leurs alliés se tournent maintenant vers d'autres foyers de crise: l'Afghanistan où la situation ne cesse de se durcir et le Yémen.

De cyniques comparaisons de chiffres

Le gros risque est qu'on en vienne à banaliser la violence en Irak et à se résigner au fait qu'elle provoque son lot de victimes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: alors qu'en 2006, les affrontements violents ont fait jusqu'à 3000 morts par mois, on ne déplorait plus que 400 à 500 tués par mois en 2009, le plus faible bilan depuis l'invasion des troupes occidentales. Au total, 4497 civils ont été tués l'an dernier, selon la statistique macabre dressée

par l'organisation de défense des droits de l'homme «Iraq Body Count» (état: le 16 décembre 2009).

En comparaison internationale, la proportion de victimes de la violence reste extrêmement élevée en Irak. Ceux qui considèrent les conditions actuelles comme une évolution positive méconnaissent le fait que les bombardements de grande envergure ont même redoublé d'intensité. En 2009, 750 personnes ont péri lors d'attentats très meurtriers. L'année d'avant, 534 personnes sont mortes lors d'attentats avec plus de 50 victimes. Par ailleurs, le recul de la violence a stagné durant le second semestre 2009.

Problèmes non résolus

L'amélioration des conditions de sécurité découle de mesures à court terme. Mais il n'y a pas eu de modifications fondamentales susceptibles d'amener une certaine stabilité: le niveau des prestations publiques reste bas, la population est fragmentée, la

situation économique ne s'est guère améliorée et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées n'a pas beaucoup baissé. Sur le plan politique, les principales pommes de discorde, à savoir la répartition du pouvoir entre les chiïtes et les sunnites, la résolution du litige entre les autorités kurdes au Kurdistan irakien et le gouvernement central à propos de Kirkuk ainsi que la répartition des gisements pétroliers, n'ont pas encore pu être abordées.

Les attentats commis à Bagdad en août, octobre et décembre 2009 contre des institutions du gouvernement central sont une triste preuve de la force de frappe actuelle des extrémistes et de la faiblesse des forces de sécurité irakiennes. Une recrudescence de la violence est fort probable avant les élections parlementaires de mars 2010.

Premiers rapatriements

La Grande-Bretagne, la Suède et le Danemark effectuent depuis l'an dernier des rapatriements forcés de requérants d'asile déboutés au Sud et même au centre de l'Irak, au mépris de tous les avertissements du HCR et d'autres organisations. Or ces derniers demandent la cessation des rapatriements au moins au centre du pays, cette région étant aujourd'hui encore en proie à de fréquentes violations des droits de l'homme et à une grande instabilité.

JEUNE EN FUITE

Le Congolais Janson Milenge Bulambo a perdu son insouciance à l'âge de douze ans. Pour des raisons politiques, il s'est retrouvé dans le collimateur de la police secrète et a dû prendre la fuite. Après trois ans d'odyssée, il est arrivé en Suisse en 2000 et reprend pied. *Rahel Trechsel*

A peine sorti d'apprentissage, Janson Milenge Bulambo s'est fait un nom en tant que boucher-charcutier au rayon boucherie de la filiale Migros Kreuzplatz à Zurich. Il s'est hissé au rang de suppléant du chef boucher et est maintenant responsable de tout le rayon. Mais la vie de ce Congolais de 25 ans n'a pas toujours suivi une trajectoire aussi rectiligne.

La famille se terre

En 1997, l'armée rebelle de Laurent-Désiré Kabila renverse le gouvernement de Kinshasa et Kabila prend le pouvoir en République démocratique du Congo (ancien Zaïre). S'ensuit une escalade de violence. Le frère aîné de Janson Milenge Bulambo qui milite pour la défense des droits de l'homme publie un rapport critique à ce sujet et passe dès lors pour un ennemi de l'Etat. Suite à des menaces de mort, il réussit à fuir en Suisse, mais toute la famille est désormais en grand danger. Janson qui a alors 12 ans doit arrêter sa scolarité. Commence alors une longue errance avec sa mère et deux de ses frères. La mère disparaît en cours de route; ils ne la retrouveront que des années plus tard. Un passeur les emmène en Tanzanie où les frères sont jetés en prison. Libérés sous caution, ils s'enfuient en Zambie, où ils demandent un visa pour la Suisse. Ils échouent d'abord dans un camp de réfugiés, mais parviennent une fois de plus à s'échapper. Au Zimbabwe, ils obtiennent finalement leur visa pour la Suisse.

Persécutés sans relâche

Les autorités suisses octroient l'asile aux frères Bulambo qui trouvent à se loger chez leur aîné. Trahis par des connaissances proches du régime Kabila, ils doivent à

nouveau déménager. Des couples sans enfant les accueillent chaleureusement à Zurich. «Mais je voyais partout des ennemis», se souvient le jeune homme. «Mes frères étaient les seules personnes en qui j'avais confiance. La nuit, je fermais même ma chambre à clé.»

Janson Milenge Bulambo reprend lentement confiance et suit un cours intensif d'allemand. Comme son allemand est encore hésitant, aucune école publique ne l'accepte. Trois années durant, il fréquente ainsi une école secondaire privée. Les lacunes scolaires accumulées au cours de la fuite lui donnent du fil à retordre. «Mais

en sport, j'étais le meilleur de la classe», relève-t-il fièrement. Après une année de gymnase à Fribourg, sa bourse d'études lui est retirée. Janson Milenge Bulambo cherche alors, en vain, une place d'apprentissage d'employé de commerce.

De nouveaux projets de formation

«Je ne voulais pas renoncer si vite», se souvient-il sans regret. Il trouve une place d'apprentissage dans une boucherie et apprend ce métier pendant trois ans. Pendant ce temps, le jeune homme s'engage au sein de l'équipe de formation de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR et témoigne, lors des journées de projet, à des jeunes de son vécu.

Depuis qu'il travaille à la Migros, il lui reste peu de temps pour cet engagement. Janson Milenge Bulambo, plein d'énergie, aimerait y faire carrière ou ouvrir sa propre boucherie. Mais il n'exclut pas de rentrer un jour au Congo et de s'impliquer en politique. En tant que témoin des atrocités commises par les actuels potentats, il n'y serait toutefois pas à l'abri.



En plein besoin d'activité: Janson Milenge Bulambo regarde l'avenir avec confiance.

EN POINT DE MIRE: LA DIASPORA ÉRYTHRÉENNE ET SOMALIENNE

En 2008, la majorité des requérants d'asile étaient originaires d'Erythrée et de Somalie. A ce jour, peu d'études scientifiques ont pourtant été menées sur ces deux groupes de migrants en Suisse. Sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM), l'OSAR vient d'en réaliser une qui se conçoit comme un inventaire factuel sur la diaspora érythréenne et somalienne.

Des défis particuliers

Pour promouvoir l'intégration, il faut accorder une attention particulière à certains domaines. Ainsi, pour l'ancienne génération des deux groupes, la foi joue généralement un rôle central dans la vie quotidienne. Les églises et les mosquées ne sont pas seulement perçues comme des lieux de dévotion, mais aussi comme des

points de rencontres sociales et, partant, comme un morceau de patrie à l'étranger. La deuxième génération dénote par contre un intérêt plus faible pour les questions religieuses.

L'étude met aussi le doigt sur un défi pour le personnel médical: environ 98% des Somaliennes et 89% des Erythréennes sont excisées. Or, cette tradition a souvent de graves répercussions sur le bien-être physique et psychique des femmes concernées.

Le niveau de l'éducation publique dans les pays d'origine, les problèmes linguistiques et le statut de ces requérants (admission provisoire) sont autant d'obstacles à leur intégration professionnelle. Les jeunes qui ont grandi en Suisse jouissent en revanche d'une solide formation scolaire. Mais pour eux comme pour tous les autres

migrants, la recherche d'un apprentissage est parsemée d'embûches.

Un vif intérêt

L'étude repose sur des entretiens avec des experts et sur les interviews détaillées de 34 représentant-e-s des deux communautés. Un sondage complémentaire en ligne auprès de 100 acteurs de l'intégration venant de tous les cantons révèle le vif intérêt des spécialistes qui ont quotidiennement affaire à des personnes de ces milieux culturels.

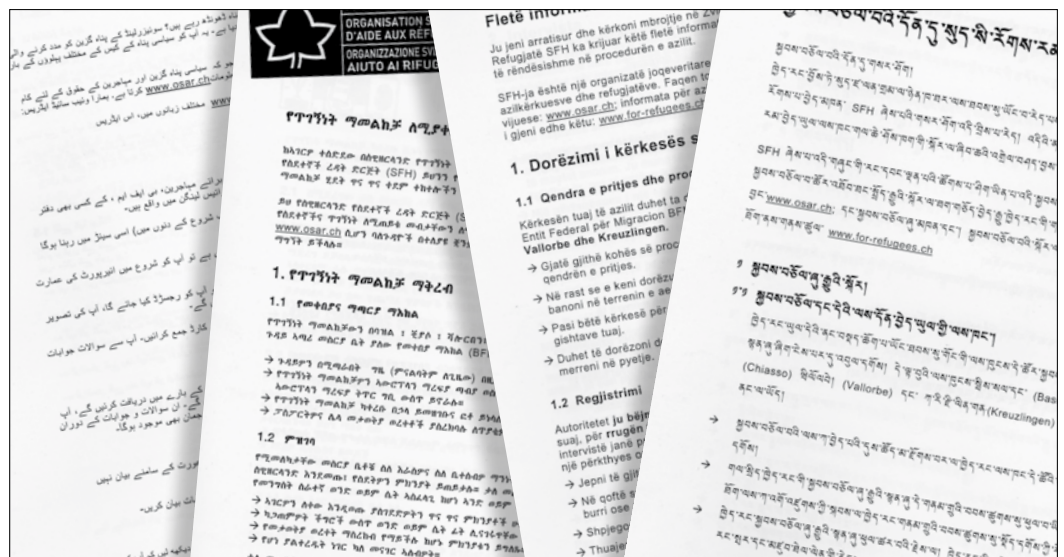
Christine Müller

L'étude sur la diaspora érythréenne et somalienne en Suisse réalisée par Régine Schweizer et Philipp Eyer paraîtra au début de l'été 2010.

UNE AIDE DIRECTE POUR LES RÉFUGIÉS

Un guide fiable pour les requérants d'asile, les réfugiés et les titulaires d'une admission provisoire: l'OSAR propose désormais sur son site internet un choix de feuilles d'information élémentaire sur la procédure d'asile suisse contenant aussi des instructions pour les recours. Ces documents en format PDF, dans un style clair et accessible, sont traduits dans 20 langues, du français au tibétain, en passant par l'arabe et le somalien. *mif*

www.fluechtlingshilfe.ch/aide



Impressum:
Editeur: Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR,
Weyermannsstrasse 10, Case postale 8154,
3001 Berne, Tél. 031 370 75 75
E-Mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch
CCP Don: 10-10000-5

Le «Planète Exil» paraît quatre fois par an.
Tirage: 2000 exemplaires
Abonnement annuel: CHF 20.-
Rédaction: Michael Fankhauser (mif), Rahel Trechsel (rt)
Traductions: Sabine Dormond, Montreux
Mise en page: Bernd Konrad, Berne
Impression: Rub Graf-Lehmann AG, Berne

